

# Procès-Verbal

## Conseil Municipal de Saint-Antonin du Var

### Séance du mercredi 04 avril 2018

Membres en exercice : 13

Date de convocation : 30/03/2018

Membres présents : 11

Membres votants : voir détail des votants dans le tableau

**Présents :** Serge BALDECCHI, Marie-José RUBY, Muriel HARANG-CAHOREAU, Antoine d'INGUIMBERT, Jean-Pierre GUINDEO, Annick BOYZON, Claude CARINI, Elisabeth FONQUERNIE, Christian GIRAUD, Franck HOYEZ, Anne-Marie VANCOILLIE.

**Absents/excusés :** Mathieu ADAMISTE , Christophe VALETTE.

**Secrétaire :** Marie-José RUBY

## EXTRAITS DES DELIBERATIONS

### N° 2018-17 : Subventions accordées aux associations pour l'année 2018

Le Maire expose à l'Assemblée que les dossiers de demande de subventions reçus en temps et en heure ont été étudiés par le bureau municipal et la Commission finances.

Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de fixer selon le tableau ci-après le montant des subventions attribuées pour inscription au budget de la Commune en 2018.

Objet	Aide accordée	Inscription au BP	Nb de votants
<i>Organismes publics (art.65738)</i>			
Odel Var	75€ / séjour	300 €	11
<i>Association et organismes de droit privé (art.6574)</i>			
Association 6A	500 €	500 €	11
Amstramgram	850 €	850 €	11
Anciens combattants	300 €	300 €	11
Fêtes notre village	4.100 €	4.100 €	11
Gymtonin	1.000 €	1.000 €	11
Passion vintage	500 €	500 €	10
Société de chasse	700 €	700 €	9
Anciens Maires du Var	150 €	150 €	11
DDEN	100 €	100 €	11
SPA Refuge Flayosc	150 €	150 €	11

**Le Conseil Municipal de St-Antonin du Var, oui l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré, DECIDE** d'attribuer pour 2018 les subventions ci-dessus énoncées.

*Madame Marie José RUBY, épouse d'un membre du Bureau de la Société de Chasse, Monsieur Jean-Pierre GUINDEO, membre de l'association « Passion vintage », Monsieur Christian GIRAUD, Président de la Société de chasse, N'ont pas pris part aux débats et au vote pour ces associations respectives.*

Les subventions ont été accordées à l'unanimité des votants.

## N° 2018-18 : Taux des taxes locales pour l'exercice 2018

Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de fixer les taux des taxes locales applicables en 2018 pour inscription au budget primitif de la Commune.

Le Maire expose que l'état n°1259 transmis par la DGFIP prévoit un produit de 230.710 € (à taux constants par rapport à ceux de 2017) et que cette recette suffit à l'équilibre du budget primitif 2018.

Il propose de maintenir pour 2018 les mêmes taux votés pour 2017.

**Le Conseil Municipal de St-Antonin du Var, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,**

**DECIDE** d'appliquer les taux suivants pour l'année 2018 :

- Taxe d'habitation : 6,00 %
- Taxe Foncière sur les propriétés bâties : 7,03 %
- Taxe foncière sur les propriétés non-bâties : 44,24 %

## N° 2018-19 : Budget primitif « Commune » 2018

Le Maire propose au Conseil Municipal un budget primitif « Commune » pour l'exercice 2018 qui s'équilibre ainsi :

- en section fonctionnement à hauteur de 739.167,25 €
- en section investissement à hauteur de 551.203,03 €

[...]

**Le Conseil Municipal de St-Antonin du Var, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré,**

**ADOPTE** le Budget Primitif « Commune » 2018 tel qu'il lui a été présenté.

## N° 2018-20 : Budget primitif « Eau-Assainissement » 2018

Le Maire propose au Conseil Municipal un budget primitif « Commune » pour l'exercice 2018 qui s'équilibre ainsi :

- en section fonctionnement à hauteur de 223.067,68 €
- en section investissement à hauteur de 480.741,79 €

[...]

**Le Conseil Municipal de St-Antonin du Var, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré,**

**ADOPTE** le Budget Primitif « Eau-Assainissement » 2018 tel qu'il lui a été présenté.

## N° 2018-21 : Demande de subvention au Département pour l'exercice 2018

Le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que certains programmes d'investissement réalisables en 2018 peuvent faire l'objet d'une demande de subvention auprès du Département.

[...]

**Le Conseil Municipal de St-Antonin du Var, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré,**

**1/ DECIDE** de réaliser les opérations suivantes et **SOLLICITE** le Département pour l'attribution de subventions pour ces programmes au titre de l'exercice 2018 :

Programme-Opération	Montant HT prévisionnel de l'opération	Subvention sollicitée auprès du CD83
Goudronnage voirie Communale	28.277 €	19.794 €
Cimetière et columbarium	5.833 €	4.666 €

2/ **APPROUVE** les plans de financement prévisionnels suivants pour ces deux programmes :

**Goudronnage voirie communale :**

Département	19.794 €	70 %
Autofinancement	8.483 €	30 %
<b>TOTAL HT</b>	<b>28.277 €</b>	<b>100 %</b>

**Cimetière et columbarium :**

Département	4.666 €	80 %
Autofinancement	1.167 €	20 %
<b>TOTAL HT</b>	<b>5.833 €</b>	<b>100 %</b>

**N° 2018-22 : Renonciation à acquérir une parcelle situé en emplacement réservé n°21**

[...]

Par correspondance datée du 19/10/2017, Monsieur et Madame Gérard HOUDRAY, propriétaire de la parcelle cadastrée Section D n°1075, a mis la Commune en demeure de faire l'acquisition de la portion de son terrain impactée par l'emplacement réservé n°21.

Le Maire propose à l'Assemblée de refuser l'acquisition de cette emprise, précisant toutefois qu'une telle décision impliquerait la suppression de l'emplacement réservé sur la parcelle concernée et que par conséquent, les documents graphiques du PLU devront être mis à jours lors d'une prochaine évolution.

**Le Conseil Municipal de St-Antonin du Var, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré,**

[...]

**DECIDE** de ne pas procéder à l'acquisition de l'emprise de la parcelle de M.Mme HOUDRAY cadastrée Section D n°1075 et impactée par l'emplacement réservé n°21 au PLU de la Commune ;

**PREND ACTE** que cette décision emporte suppression de l'emplacement réservé n°21 à l'égard de la parcelle cadastrée Section D n°1075 uniquement ;

**DIT** que les documents graphiques du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de St-Antonin du Var seront mis à jour lors d'une prochaine évolution ;

**AUTORISE** monsieur le Maire à signer tout document nécessaire ou faisant suite à la mise en œuvre de la présente décision.

**N° 2018-23 : Signature de l'avenant à la convention de groupement de commande d'achat d'énergie pilotée par le SymiélecVar**

Le Maire rappelle que la Commune de St-Antonin du Var fait partie du groupement de commandes d'achat d'électricité mis en place par le SymiélecVar par délibération n°54 en date du 21/04/2015.

A ce titre, le SymiélecVar a procédé à l'attribution de marchés en tant que coordonnateur, la Commune étant quant à elle chargée de leur exécution.

Ces marchés arrivent à terme fin 2018 et il convient de préparer la nouvelle période d'achat.

[...]

**Le Conseil Municipal de St-Antonin du Var, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré,**

[...]

**ADOpte** la nouvelle convention (jointe à la présente) qui annule et remplace la précédente.

**AUTORISE** le Maire à signer l'avenant en question.

## N° 2018-24 : Tarif de stationnement au square J.Fustier, pour le marché du mercredi Matin, à Monsieur Paul GASON (« la ferme en folie »)

Le Maire expose à l'Assemblée que le Conseil Municipal est compétent pour ce qui concerne la détermination des tarifs de stationnement sur le domaine public communal et que le Maire, quant à lui, est compétent pour ce qui concerne la délivrance des autorisations d'occupation du domaine public communal.

[...]

Suite à la demande de Paul GASON (la ferme en folie) de stationner sur le marché du mercredi, le Maire propose au Conseil Municipal de fixer le tarif de stationnement également à 10 € mensuels.

**Le Conseil Municipal de St-Antonin du Var, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,**

**Fixe** le tarif de stationnement à 10 € mensuels pour l'occupation du square Jean Fustier par M. Paul GASON (« la ferme en folie ») à l'occasion du petit marché du mercredi matin.

**Dit** que les tarifs de stationnement pour les autres occupants, tels que définis par délibération(s) antérieure(s), restent inchangés.

## COMMUNICATIONS DU MAIRE

- **Aire Multiservices :**

Le Maire informe le Conseil Municipal que l'aire multiservices de Masseboeuf est achevée.

Il propose de la baptiser « Aire Colonel Arnaud BELTRAME ».

Inauguration à venir simultanément avec l'inauguration de la station d'épuration de Masseboeuf.

## QUESTIONS DIVERSES

- **Marie-José RUBY :**

- Effondrement de terrain sur le site d'Entraigues : gros travaux et remplacement de canalisations à prévoir pour le Syndicat des eaux d'Entraigues. L'inquiétude perdure quant à l'état des ressources du Syndicat si la Commune de Vidauban (pour l'instant toujours alimentée par le Syndicat d'Entraigues à titre de dépannage) ne retrouve pas son autonomie.

- **Antoine d'INGUIMBERT :**

- Nettoyage de printemps sous l'impulsion de la Communauté d'Agglomération Dracénoise organisé le vendredi 06 avril

- **Jean-Pierre GUINDEO :**

- Accessibilité des bâtiments : la nouvelle baie vitrée du Cigaloun, endommagée lors de son installation, va être prochainement remplacée.
- Le déplacement des panneaux du salon de coiffure est une très bonne chose.

\* \* \*

Levée de la séance à 19h45